

Isabelle SANCERNI, présidente du conseil d'administration de la Cnaf : « La laïcité, une place essentielle au sein de la branche Famille »

Ce jeudi 15 juillet, lors de la visite à la Caf d'Evry d'Amélie de MONTCHALIN, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, et de Marlène SCHIAPPA, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur, chargée de la citoyenneté, Isabelle SANCERNI, présidente du conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales, rappelle l'importance de l'engagement des Caf dans la promotion de la laïcité et des valeurs républicaines.

Depuis 2015, à la suite des attentats, la branche Famille s'est fortement mobilisée en faveur de la promotion des valeurs de la République. Cet engagement s'est concrétisé par l'adoption et la mise en œuvre d'une [Charte de la laïcité](#), par laquelle les partenaires et salariés des Caf s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la laïcité.

La Charte est organisée autour d'un préambule et 9 articles :

- Le préambule explique les enjeux de la Charte, présente un résumé de l'historique de la laïcité et rappelle les valeurs et principes de la Sécurité sociale et de la branche Famille.
- **Les 9 articles** précisent comment la laïcité est appréhendée au sein de la branche Famille et dans le cadre de ses relations partenariales.

Texte de référence de la Cnaf et des Caf, la Charte est intégrée à chaque convention d'objectifs et de financements signée entre une Caf et les partenaires bénéficiaires d'un financement de la Branche.

En effet, les Caf, **fortement impliquées en faveur du développement et du financement de près de 50 000 équipements sociaux de proximité (crèches, accueils de loisirs – Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), centres sociaux, Foyers de Jeunes travailleurs, etc.) pour un montant annuel de plus de 5,5 milliards par an**, disposent d'un champ d'action privilégié pour contribuer au respect des valeurs de la République, et en particulier au respect des principes liés à la laïcité.

Un Comité de suivi de la Charte de la Laïcité pour suivre son application et un plan d'actions dédié

Présidé par Isabelle SANCERNI et Vincent MAZAURIC, directeur général de la Cnaf, le Comité de suivi de la Charte de la Laïcité rassemble des directeurs de Caf, des administrateurs, et des représentants du monde associatif, institutionnel et de l'Etat. Son rôle est de suivre la mise en œuvre de la Charte et d'examiner les actions innovantes, ainsi que toutes les problématiques relatives au respect des principes de la laïcité. « Cette collégialité permet de croiser les expériences et les expertises afin de veiller à la pertinence des actions, qui doivent être adaptées à l'environnement et au moment dans lequel elles se déploient », précise Isabelle SANCERNI.



Contacts presse

Virginie Rault
01 45 65 68 84
07 78 95 49 90

Jackie EDI
01 45 65 68 84

presse@cnaf.fr

En cas de besoin, un Comité de suivi restreint se réunit pour répondre aux situations rencontrées par les Caf sur la poursuite ou non de leurs relations contractuelles avec les partenaires concernés. Collégalement, et au regard de l'ensemble des informations disponibles, cette instance formule et argumente des avis qui, in fine, constituent une aide à la décision des Caisses d'allocations familiales.

Un référent laïcité dans chaque Caf et une formation pour les salariés

Le déploiement de la Charte de la Laïcité s'est accompagné de la nomination dans chaque Caf d'un référent laïcité et de la mise en place de formations dispensés à tous les professionnels concernés, ainsi que d'un financement spécifique pour soutenir les actions de promotion des valeurs de la République.

Les référents laïcité assurent un rôle de conseil et de personne ressource dans les Caf, de diffusion de la Charte de la Laïcité et d'accompagnement des partenaires dans son appropriation, du suivi des situations signalées, et des formations auprès des salariés des Caf.

Les formations, actualisées tous les ans, ont été complétées en 2017 par un module de formation à distance qui permet d'acquérir l'essentiel des connaissances sur la laïcité et la mise en application de ses principes dans le cadre des relations professionnelles, y compris avec les allocataires.

Depuis 2017, la branche Famille a soutenu **plus de 1 700 projets pour un montant total de 9,2 millions d'euros**. Ces actions ciblent en particuliers les jeunes, de l'école maternelle aux jeunes adultes, et leurs familles. La plupart sont développées dans le cadre d'un partenariat de terrain, et en complémentarité entre l'école, les lieux de loisirs et la famille.

En pièce jointe : [la Charte de la Laïcité](#), également en ligne sur [caf.fr](#)

La Caisse nationale des Allocations familiales et les Caf

Les 101 Caisses d'allocations familiales versent les prestations familiales et sociales à 13,6 millions d'allocataires, soit 32,9 millions de personnes couvertes dont 13,8 millions d'enfants. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables. Le dernier [rapport d'activité](#) est en ligne sur [caf.fr](#).